

**MUNICIPALITÉ DE  
FRANQUELIN COMTÉ DE  
SAGUENAY PROVINCE DE  
QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **20-10-2014**, 19hr00, au complexe municipal (2<sup>ème</sup> étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

**Sont aussi présents :**

<b>Desjardins</b>	<b>Johanne</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège#02</b>
<b>Grenier</b>	<b>Lise</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #03</b>
<b>Moreau</b>	<b>Nicole</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Girard</b>	<b>Catherine</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, Directrice générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Res : 2014-122**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :  
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-123**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2014**

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que :  
Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014, soit et est adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-124**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2014-10**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :  
D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2014-10

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2014-125**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :  
D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 3564 à 3584 et les déboursés directs de septembre 2014.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION**

**Res : 2014-126**

Avis de motion est par la présente donnée par Catherine Girard, conseillère, que lors d'une séance subséquente sera présenté pour adoption un règlement concernant le taux et le mode de taxation pour 2015.

**7. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Res: 2014-127**

**Modification du règlement 38-91 (zonage)**

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :

Le règlement de zonage 38-91 soit et est modifié afin d'y autoriser la localisation d'un bâtiment accessoire (garage privé, abri d'auto permanent, remise de jardin) dans la cour avant, s'il répond aux conditions énumérées aux articles A-B-C et D, tel que décrit dans la publication du 17 septembre 2014.



## MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil municipal de Franquelin, le 20 octobre 2014 à 19 hr au 27 des Érables (Complexe municipal) 2<sup>e</sup> étage.

**Lors de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande suivante de modification au règlement de zonage 38-91**

**Identification du site concerné :**

Zones V-3, V-6, V-20, V-25 et les zones RC-04-05-21-24-26-28, en bordure du littoral et des lacs, dans le respect du règlement 2012-07 de la M.R.C. Manicouagan.

**Nature et effets :**

Autoriser la localisation d'un bâtiment accessoire (garage privé, abri d'auto permanent, remise de jardin) dans la cour avant, s'il répond aux conditions suivantes :

- A)** Le bâtiment accessoire devra ou doit être implanté seulement dans l'un des cours latérales, sans empiéter sur l'alignement du bâtiment principal, dans le respect de la marge de recul de la protection des berges.
- B)** Le bâtiment accessoire devra ou doit respecter la marge de recul avant et arrières dans lequel il est implanté.
- C)** Un bâtiment accessoire situé à au moins de 10 mètres de la borne avant du terrain et qui bénéficie d'un écran végétal opaque de protection peut s'implanter dans l'alignement avant de la maison.
- D)** Dans tous les cas, le bâtiment accessoire ne pourra être situé en avant d'une résidence voisine qui est localisée à moins de 30 mètres de chaque côté de ce bâtiment accessoire.

**Donné à Franquelin, ce 17 septembre 2014**

**Diane Cyr**  
**Directrice Générale/Secrétaire-trésorière**

Adoptée à l'unanimité

**8. TAXES À RECEVOIR AU 20-10-2014**

Arrérages 17 315\$ Courant 47 985\$ Non échue : 0\$ Total de 65 300 \$

**9. SUIVI DES DOSSIERS**

**10. INFORMATIONS AFFAIRES NOUVELLES**

Rés : 2014-128

**a. Demande de dérogation mineure en référence au 840, route 138, Franquelin**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que:

La demande de dérogation mineure dûment publiée et recommandée par le Comité consultatif de l'urbanisme soit et est acceptée.



## MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil municipal de Franquelin, le 20 octobre 2014 à 19 hr au 27 des Érables (Complexe municipal) 2e étage.

**Lors de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation suivante :**

**Identification du site concerné :**

840, route 138, lot 1 et 13, Canton Franquelin, Municipalité de Franquelin

**Nature et effets :**

- A) Permettre la construction d'un garage privé en façade de la maison, considérant que la Municipalité doit sous peu modifier son règlement de zonage.
- B) Considérant que la demanderesse possède un terrain de plus de 4000 mètres carrés, situé dans une zone de villégiature, qu'il est prévu un agrandissement du bâtiment principal, permettre la construction d'un garage privé qui excède la grandeur permise de 11.4 mètres carrés.

**Donné à Franquelin, ce 17 septembre 2014**

**Diane Cyr**  
Directrice Générale/Secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-129**

**b. Dépôt du rapport du maire**

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que:

Le dépôt du rapport du maire soit et est accepté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-130**

**c. Demande de l'Association des Motoneigistes pour participation financière à l'activité randonnée au bénéfice de la recherche sur le cancer du sein.**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que:

La Municipalité de Franquelin accepte l'invitation de l'Association des Motoneigistes aux fins de participation financière dans le cadre de l'activité randonnée au bénéfice de la recherche sur le cancer du sein, la participation financière de la Municipalité sera d'**offrir la gratuité de la salle**. Par contre, cette demande devra être formulée à chaque année, à l'attention du conseil municipal, afin de valider la participation de la Municipalité. De plus, en ce qui concerne le repas, nous référerons les organisateurs à la personne responsable du centre des Loisirs de Franquelin pour entente à intervenir entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-131**

**d. Demande d'appui pour garder le bureau de poste ouvert dans la Municipalité**

**ATTENDU QUE:** les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens.

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère, et unanimement résolu que:

Le conseil Municipal de la Municipalité de Franquelin demande à Poste Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle comme celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquate pour les citoyens.

**Adoptée à l'unanimité**

**Rés : 2014-132**

**e. Demande de don pour l'Activité Père-Noël**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que:

La demande de don pour l'Activité du Père-Noël est acceptée pour l'ordre de 200.00\$

**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-133

**f. Octroi du contrat aux Entreprises Jacques Dufour pour travaux de pavage et d'excavation  
Inclus dans le Programme de la TECQ 2010-2013**

**ATTENDU QUE:** le 30 septembre dernier la Municipalité de Franquelin invitait divers contracteurs à soumissionner dans le cadre de travaux de pavage et excavation de rues existantes;

**ATTENDU QUE:** la date limite pour soumissionner était le 9 octobre 2014, à 16h00;

**ATTENDU QUE:** le 10 octobre 2014, à 10h00, la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions reçues

**ATTENDU QUE:** les Entreprise Jacques Dufour étaient les plus bas soumissionnaires;

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que:

Le contrat de pavage et excavation de rues existantes dans et pour la Municipalité de Franquelin est octroyé aux Entreprises Jacques Dufour, pour un montant de 94 753.71\$ avant taxes

**Adoptée à l'unanimité**

Rés : 2014-134

**g. Demande d'heures de loader au bénéfice du projet "Sentier de la Croix"**

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que:

La demande de participation de machinerie et main d'œuvre au bénéfice du projet "Sentier de la Croix" est acceptée pour 16 heures de machinerie avec opérateur

Rés 2014-135

**h. Demande d'autorisation frais de déplacement pour la bibliothèque**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que:

Les frais de déplacement et de repas pour Mesdames Nicole Moreau et Diane Gendron Jourdain concernant le déplacement prévu pour la rencontre annuel des bibliothécaires du réseau de la BCPCN, le 08 novembre à Port Neuf , soient et sont acceptés.

**Adoptée à l'unanimité**

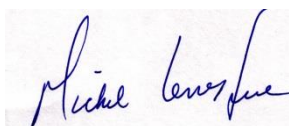
**11. PERIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Rés : 2014-136

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19h29.



Michel Lévesque, Maire



Diane Cyr, Directrice  
générale/Secrétaire-  
Trésorière